

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CLIENT OCCASIONNEL / CLIENT RÉFÉRENCÉ)

Les présentes conditions générales d'utilisation du Service FCDDV public Internet (ci-après les CGU) détaillent l'ensemble des dispositions liées au Service réservé aux Clients et souscrit par eux auprès de l'Association pour le Développement du Service Notarial. Le Client accepte sans réserve les présentes CGU dès lors qu'il souscrit au Service.

ARTICLE 1 – Définitions

Les termes commençant par une majuscule ont la signification indiquée ci-dessous, qu'ils soient au singulier ou au pluriel.

Administration désigne les établissements de services publics.

ADSN désigne l'Association pour le Développement du Service Notarial située 95 Avenue des Logissons, 13107 Venelles Cedex, qui a pour objet de mettre en œuvre tous les moyens en vue de l'amélioration et du développement des services rendus et de la sécurité donnée par le notariat français à sa clientèle, sous quelque forme que ce soit. Dans ce cadre, l'ADSN gère le FCDDV qu'elle met à la disposition des Clients via son site internet.

Client désigne les Clients Référencés et les Clients occasionnels.

Client Référencé désigne le client régulier, la personne physique de plus de 18 ans, la personne morale ou l'Administration qui, ayant la pleine capacité juridique lors de la souscription du Contrat et pendant toute sa durée, souscrit le Service proposé par l'ADSN. Le Client Référencé possède un numéro d'immatriculation auprès du FCDDV, ce dernier ayant adressé un exemplaire du formulaire de demande d'enregistrement, daté et signé, approuvant les présentes CGU, par courrier ou courriel.

Client occasionnel désigne la personne physique de plus de 18 ans ou la personne morale qui, ayant la pleine capacité juridique lors de la saisie de la demande d'interrogation, souscrit le Service proposé par l'ADSN. Le Client occasionnel ne possède pas de numéro d'immatriculation auprès du FCDDV.

Contrat désigne les présentes CGU et le Formulaire de souscription pour les Clients Référencés.

FCDDV désigne le Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés qui permet l'inscription, par des Offices Notariaux ou Administrations Publiques Françaises de l'étranger ayant la fonction notariale, de l'existence de

dispositions de dernières volontés qu'ils détiennent afin de faciliter, après le décès du testateur, le règlement de sa succession.

Formulaire de souscription désigne le bon de commande électronique rempli et validé par le Client sur le Site FCDDV public Internet de l'ADSN.

Service désigne les informations délivrées par l'ADSN relatives à l'existence de dispositions de dernières volontés déposées dans les offices notariaux et enregistrées par eux dans le FCDDV.

Site FCDDV public Internet de l'ADSN ou Site désigne le site permettant d'effectuer les demandes d'interrogation auprès du service du FCDDV, à savoir : <http://www.adsn.notaires.fr/fcddvPublic>

Utilisateur désigne les préposés du Client Référencé habilités à interroger le FCDDV pour le compte du Client Référencé.

ARTICLE 2 - Objet

Les CGU ont pour objet de définir les conditions et les modalités de fourniture du Service par l'ADSN sur son Site.

Les CGU ainsi que le Formulaire de Souscription devront être renvoyés par le Client, complétés et signés, par voie de communication électronique ou postale au service FCDDV.

ARTICLE 3 - Champ d'application

Les CGU sont accessibles à tout moment sur le Site FCDDV public Internet de l'ADSN et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par l'ADSN constituent la preuve de l'ensemble des transactions. Les présentes CGU demeureront en vigueur pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 - Fonctionnement du Service.

Le Client effectue sa demande de consultation du FCDDV par le Site, selon les modalités suivantes :

- Le Client choisit son profil (Client Référencé (Généalogiste, Administration..) ou Client occasionnel), saisit les informations demandées et envoie par courrier au service du FCDDV de l'ADSN l'acte de décès original ou certifié conforme de la personne concernée par la recherche, le règlement s'il n'a pas été effectué en ligne et le coupon de la demande portant son numéro d'identification.

ADSN

Tél. : **0 800 306 212** Service & appel gratuits

E-mail : serviceclient.groupeadsn@notaires.fr

Association Loi 1901 • SIREN : 329 325 005

95 avenue des Logissons - 13107 Venelles cedex
groupeadsn.fr

- La réception de la demande par le service du FCDDV est immédiatement confirmée par courrier électronique.
- A réception de ces pièces, la demande est validée par le service du FCDDV qui transmet le résultat de la recherche.

Les éventuelles modifications de la recherche par le Client ne pourront être prises en compte par le service du FCDDV que dans la limite de ses possibilités et à condition d'être notifiées avant sa validation, c'est-à-dire avant la prise en compte du courrier contenant les documents nécessaires au traitement de la demande.

ARTICLE 5 - Traitement de la demande

5.1 Conditions préalables

Le traitement de la demande ne s'effectuera qu'après la réception, par le service du FCDDV, du courrier contenant l'extrait original de l'acte de décès et le coupon de demande. Les Clients occasionnels doivent également joindre le justificatif de règlement de la recherche.

5.2 Délai

Le délai de traitement des demandes, à réception des pièces par le service FCDDV, donné à titre indicatif, est de cinq (5) jours ouvrés.

L'ADSN s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les prestations demandées par le Client dans les délais précisés ci-dessus. Ces délais sont communiqués à titre indicatif et un dépassement éventuel ne pourra donner lieu à aucun dommage et intérêts, retenue ou annulation de la commande par le Client.

Toutefois, si les prestations demandées n'ont pas été fournies dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception des éléments par le service FCDDV, pour toute autre cause que la force majeure, la demande pourra être annulée à la demande écrite du Client ou de l'ADSN. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

5.3 Résultat

Le compte-rendu de la recherche est accessible immédiatement après sa validation par le service FCDDV. Le Client, à l'exception des administrations non référencées, reçoit un courriel contenant un lien lui permettant d'accéder à sa réponse via le Site ; ce lien est actif pendant un mois.

Le compte-rendu de la recherche est également envoyé par courrier postal au Client, à l'exception des clients généalogistes qui ne reçoivent le courrier postal que sur demande.

En raison du caractère volontaire des inscriptions réalisées par les offices notariaux dans le FCDDV, l'ADSN est tenue à une obligation de moyens quant aux informations délivrées dans le compte-rendu de recherche.

En cas d'erreur imputable à l'ADSN, dont la charge de la preuve incombe aux Clients, l'ADSN s'engage à rectifier, dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies.

ARTICLE 6 - Accès au Site FCDDV public Internet de l'ADSN

L'ADSN s'engage à faire ses meilleurs efforts pour rendre et maintenir accessibles tous les services disponibles sur son Site.

A cet égard, l'ADSN souscrit une obligation de moyens ; à ce titre, la responsabilité de l'ADSN ne saurait être recherchée dans les cas suivants :

- Interruptions momentanées pour la mise à jour de certains fichiers,
- Difficultés de fonctionnement ou interruption momentanée des services indépendamment de la volonté de l'ADSN, notamment en cas d'interruption des services d'électricité ou de télécommunication,
- Interruptions momentanées des services nécessaires à leurs évolutions ou leur maintenance,
- Défaillance ou dysfonctionnement du réseau Internet dans la transmission de messages ou documents.

L'ADSN ne saurait encourir aucune responsabilité au cas où le Client subirait un dommage lié à l'utilisation du réseau Internet, par exemple en cas de perte de données ou d'une contamination par virus.

Certaines informations et données, disponibles sur le Site FCDDV public Internet de l'ADSN, sont produites par des tiers. L'ADSN s'engage à faire ses meilleurs efforts pour en garantir un caractère fiable, pertinent, exact et exhaustif. L'ADSN ne saurait néanmoins être responsable d'un contenu, relevant de tiers, erroné.

Par ailleurs, le Site contient des liens hypertextes vers des sites internet gérés par des tiers. L'ADSN ne peut exercer aucun contrôle permanent sur ces sites ni assumer une quelconque responsabilité quant à leurs conditions d'accès, leurs contenus, les publicités et services proposés. En conséquence, l'ADSN ne pourra être tenue responsable dans le cadre d'un litige survenant entre ces sites et les Clients.

ADSN

Tél. : 0 800 306 212 Service à appel gratuit

E-mail : serviceclient.groupeadsn@notaires.fr
Association Loi 1901 • SIREN : 329 325 005
95 avenue des Logissons - 13107 Venelles cedex
groupeadsn.fr

ARTICLE 7 - Conditions financières

7.1 Tarif

La prestation de service proposée par l'ADSN est fournie aux prix mentionnés sur le Site. Les prix sont exprimés en Euros et hors taxes, auxquels s'ajoute la TVA aux taux en vigueur à la date de la facturation. Les prix sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

7.2 Facturation

Les prix de la prestation de service indiqués sur le Site sont facturés, pour les Clients Référencés, à la fin de chaque mois en reprenant l'ensemble des prestations réalisées.

Pour les Clients occasionnels, les factures leur sont adressées uniquement sur demande.

7.3 Délais de paiement

Pour le Client Référencé, la facture est payable sous quinzaine, à compter de la date d'émission de la facture. En cas de non-paiement à son échéance, toute somme due portera intérêts de plein droit à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de ladite échéance.

Pour le client Occasionnel, le prix est payable en totalité au jour de la demande.

L'ADSN ne sera pas tenue de procéder à la fourniture du service commandé par le Client occasionnel si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, l'ADSN se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture du Service.

7.4 Moyens de paiement

Les Clients occasionnels peuvent effectuer le règlement des demandes soit par cartes bancaires (Carte Bleue, Carte Visa ou Carte Mastercard), soit par virement bancaire pour les demandes émanant de l'étranger.

Les paiements réalisés par les Clients occasionnels ne seront considérés comme définitifs qu'après leur encaissement effectif par l'ADSN.

Les paiements par carte bancaire sont débités au moment de la demande de recherche formulée sur le Site.

ARTICLE 8 - Responsabilité

Les Parties s'engagent au respect des termes et conditions prévus aux présentes.

L'engagement de l'ADSN porte uniquement sur la fourniture du Service conformément aux CGU.

Pour des raisons de maintenance ou du fait de tiers, l'accès et le fonctionnement partiel ou total du Service pourront être suspendus, sans que cette interruption puisse ouvrir droit à une quelconque indemnité au bénéfice du Client ou de tout tiers ou constituer une cause de résiliation du Contrat. La responsabilité de l'ADSN est exclue dans le cadre de l'application de l'article 6 des présentes.

La responsabilité de l'ADSN ne pourra pas être engagée sur le fondement :

- d'une garantie de délai de traitement des demandes,
- de son obligation de moyens telle que prévue à l'article 5.3,
- d'une garantie de rétablissement du Site ou de la connexion au Site,
- d'une défaillance relative à tout retard ou inexécution consécutifs à la survenance d'un cas de force majeure tel que prévu à l'article 9 des présentes.
- d'une défaillance relative à tout retard ou inexécution consécutifs à un fait du Client, d'un Utilisateur ou d'un tiers, y compris les éditeurs de programmes et les ayants droits.

En tout état de cause, si la responsabilité de l'ADSN se trouvait engagée pour quelque cause que ce soit au titre du Contrat, sauf cas de faute lourde ou intentionnelle de la part de l'ADSN, le droit à réparation du Client serait limité, toutes causes confondues, au remboursement du prix payé pour la prestation de service, en cause, fournie par l'ADSN.

ARTICLE 9 - Force majeure

Outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence de la Cour de cassation et/ou au sens de l'article 1218 du Code civil, sont considérés comme des cas de force majeure : les actes ou omissions du gouvernement ou d'autorités supérieures compétentes, les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les inondations, les incendies, la foudre, le feu, les grèves, les insurrections, les guerres, les opérations militaires, l'état d'urgence national ou local, les attentats, le blocage des réseaux de télécommunications.

L'ADSN ne pourra être tenue responsable envers le Client d'une éventuelle suspension ou interruption du Service imputable à la force majeure ou au fait du Client.

ADSN

Tél. : **0 800 306 212** Service & appel gratuits

E-mail : serviceclient.groupeadsn@notaires.fr
Association Loi 1901 • SIREN : 329 325 005
95 avenue des Logissons - 13107 Venelles cedex
groupeadsn.fr

ARTICLE 10 – Protection des données personnelles

L'ADSN déclare qu'elle traite les données à caractère personnel conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et renvoie à la Politique de protection des données accessible depuis le site FCDDVP public internet.

L'ADSN, en tant que prestataire technique, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel afin de mettre le Service à disposition des clients. Ce traitement a pour finalité la gestion des interrogations du FCDDV public internet effectuées par les clients en vue de recevoir les informations relatives à l'existence de dispositions de dernières volontés concernant une personne décédée, ainsi que la facturation associée.

Les catégories de données personnelles traitées sont l'identité du client, les données de connexion, l'identification des notaires auprès desquels les dispositions des dernières volontés ont été déposées, ainsi que les données bancaires pour la facturation.

Les données personnelles pourront être utilisées aux fins suivantes :

- o fourniture du Service ;
- o envoi de mails liés à la gestion et à l'administration technique du Service et au contrôle qualité.
- o Réalisation de statistiques agrégées

L'ADSN met en œuvre des mesures techniques et opérationnelles afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel dans le cadre du Service et, notamment la gestion des accès par login.

L'ADSN s'engage à informer, par tout moyen, le Client référencé ou occasionnel de toute violation de données le concernant lorsqu'elle est susceptible de présenter un risque pour les personnes concernées et de nécessiter une notification auprès de l'autorité de contrôle compétente.

Le Client Référencé ou occasionnel s'engage à notifier par écrit à l'ADSN et/ou à son Délégué à la protection des données, toute violation de données personnelles dans le cadre de l'utilisation du Service dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance.

Ces notifications seront accompagnées de toute documentation utile afin de permettre aux Parties, si nécessaire, de respecter leur obligation de notification auprès de l'autorité de contrôle compétente.

Ces notifications pourront être suivies d'une réunion afin d'exposer tous les éléments relatifs à cette violation et à l'impact relatif à la protection des données personnelles.

L'ADSN peut faire appel à des sous-traitants pour réaliser les finalités suivantes : éditique, mise sous pli, l'affranchissement et mise à disposition des services postaux pour expédition des réponses FCDDV sur demande expresse du Client Référencé ou occasionnel souhaitant un envoi papier de la réponse.

L'ADSN veille à ce que les sous-traitants présentent des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité intrinsèques aux opérations de traitement des données à caractère personnel dans le cadre de ces activités.

En sa qualité de responsable de traitement des données à caractère personnel contenues dans les demandes, le Client Référencé ou occasionnel déclare que les données personnelles (l'état-civil) concernant la personne décédée nécessaires à la vérification de l'existence ou non de dispositions de dernières volontés sont collectées et traitées conformément à la réglementation applicable en la matière.

Le Client Référencé qui autorise un Utilisateur à utiliser le Service, s'engage à l'informer des modalités de traitement de ses données et des droits dont il dispose.

Les Parties se portent assistance pour répondre aux demandes d'exercice des droits qu'elles reçoivent des personnes concernées.

ARTICLE 11 - Litiges

Le contrat est soumis au droit français.

SOUS RESERVE DE DISPOSITIONS D'ORDRE PUBLIC APPLICABLES EN LA MATIERE, TOUT DIFFEREND SERA SOUMIS AU TRIBUNAL COMPETENT D'AIX-EN-PROVENCE NONOBTANT LA PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, ET CE MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU CONSERVATOIRES NOTAMMENT PAR VOIE DE REFERE OU DE REQUETE, SAUF DISPOSITION CONTRAIRE OU ACCORD EXPRESS DES PARTIES NOTAMMENT SUR UN ARBITRAGE, LE CAS ECHEANT.

ARTICLE 12 - Acceptation du Client

Le fait pour le Client de saisir une demande d'interrogation sur le Site FCDDV public Internet de l'ADSN emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGU, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à l'ADSN.

ADSN

Tél. : **0 800 306 212** Service & appel gratuits

E-mail : serviceclient.groupeadsn@notaires.fr
Association Loi 1901 • SIREN : 329 325 005
95 avenue des Logissons - 13107 Venelles cedex
groupeadsn.fr